



## Conseil Municipal du 21 janvier 2025

### Liste des délibérations

#### **DEL 2025-01-21/001 : Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Conformément aux dispositions de l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux pièces comptables justificatives, il revient au Conseil Municipal de désigner les biens et prestations pouvant faire l'objet d'un mandatement au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **DEL 2025-01-21/002 : Demandes de subvention**

- Nouvel échange sur des demandes de subvention de l'amicale des SP.
- Attribution d'une subvention de 100 € aux Resto du cœur
- Attribution d'une subvention de 440 € (20 € par actif) à l'UDSP (Union Départementale des Sapeurs-pompiers)

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **DEL 2025-01-21/003 : Remboursement de frais**

Remboursement de frais à des élus pour des achats directs en raison de l'absence de compte client dans les enseignes considérées.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **DEL 2025-01-21/004 : Prévoyance : mandat au CDG68 pour engager la procédure liée à la nouvelle convention**

La convention de participation pour la complémentaire sur le risque prévoyance arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il est donné mandat au CDG68 pour lui confier la procédure de marché public pour la conclusion d'un nouveau contrat.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **DEL 2025-01-21/005 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets**

Le Conseil prend acte du rapport.

**DEL 2025-01-21/006 : Droit de préemption**

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour une propriété rue Rheinfeld.

**DEL 2025-01-21/007 : DIVERS : Demande de modification du zonage du PLUi**

Une demande de modification de zonage sera adressée au Président de la Communauté de Communes en vue de la prochaine révision du PLUi.

**DEL 2025-01-21/008 : DIVERS : Don Mayotte**

La commune versera un don de 500 € à destination des sinistrés du cyclone CHIDO à Mayotte.

Le Maire

